ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **Index AI : MDE 13/167/2008 – ÉFAI**

13 novembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 74/08 (MDE 13/050/2008, 17 mars 2008) – Prisonnier d'opinion / Torture

IRAN **Abbas Lisani (ou Leysani) (h), militant**

Le prisonnier d'opinion Abbas Lisani a été libéré de la prison de Yazd (centre de l'Iran) le 29 octobre 2008, après avoir purgé deux peines consécutives dont le total s'élevait à trente mois d'emprisonnement.

Ce défenseur bien connu des droits de la minorité azérie d'Iran a été condamné à une peine de dix-huit mois d'emprisonnement assortie de 50 coups de fouet pour avoir participé en mai 2006 à une manifestation organisée dans sa ville, Ardebil, par des Azéris iraniens protestant contre un dessin publié dans un journal iranien que nombre d'Azéris avaient jugé insultant. Sa peine a été confirmée en appel au mois d'octobre 2006, mais la flagellation prévue ne lui a pas encore été infligée.

Abbas Lisani a également été condamné à un an d'emprisonnement en août 2006, une peine confirmée en appel, pour avoir assisté à un rassemblement culturel pacifique au château de Babek en 2003. En avril 2008, un tribunal de Tabriz (nord-ouest de l'Iran) l'a en outre condamné à une amende de 50 000 tomans (environ 39 euros) pour s'être rendu coupable de *« troubles à l'ordre public »* lors d'un autre rassemblement dans cette ville en juin 2005.

Pendant sa détention, Abbas Lisani a observé plusieurs grèves de la faim afin de protester contre son transfert à la prison de Yazd et la sévérité avec laquelle il y était traité. Il a alors été privé des permissions de sortie qui lui étaient normalement accordées par le droit iranien.

Le 7 octobre 2008, Abbas Lisani a été conduit dans les locaux des services de renseignement à Yazd, où il a été interrogé pendant dix heures au sujet de ses projets après sa libération. Des membres des forces de sécurité d'Ardebil (nord-ouest de l'Iran) ont assisté à cet interrogatoire. Quelques jours avant qu'Abbas Lisani soit libéré, le procureur général et les services de renseignement d'Ardebil ont informé ses proches qu'il serait de nouveau arrêté s'il participait à un quelconque événement ou mouvement organisé dans une ville azérie.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.